

## 3.2 Statut d'occupation et confort des logements

Dans l'Union européenne (UE), en 2015, 70 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Avec un taux de 61 %, la France se situe dans la partie basse de la fourchette. Ce taux oscille en effet entre 49 % en Autriche et 96 % en Roumanie. Il est en moyenne plus élevé dans les pays de l'est de l'Europe, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et dans les pays baltes. Il est plus faible dans les pays de l'Ouest, qui disposent d'un secteur locatif important et offrent une bonne protection aux locataires, au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni. Les pays du sud de l'UE occupent une position intermédiaire.

Les jeunes quittent plus tard le logement parental dans les pays de l'est et du sud de l'UE que dans les pays de l'Ouest et du Nord. Dans l'est de l'UE, les jeunes ayant quitté le domicile parental sont plus souvent propriétaires : chez les moins de 30 ans, c'est le cas de 64 % des Slovaques, 62 % des Roumains, 51 % des Bulgares, contre seulement 15 % des Autrichiens, 16 % des Danois, des Français et des Grecs. Malte se démarque avec 76 % de ménages propriétaires chez les jeunes, taux le plus élevé de l'UE et quasi identique à celui de l'ensemble des ménages maltais (77 %). Dans tous les autres pays européens, les jeunes sont en effet bien moins souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble de la population.

En 2015, 50 % des Roumains vivent dans un logement surpeuplé, alors que ce problème concerne moins de 5 % des Belges, des Néerlandais, des Chypriotes et des Maltais. La France, avec un taux de 7 %, fait partie des pays au **taux de surpeuplement** modéré. Plus généralement, le surpeuplement est plus fréquent dans les pays de l'est de l'UE et particulièrement élevé chez les jeunes. D'une part, les logements comportent en moyenne

moins de pièces dans ces pays : 2,7 pièces en Roumanie, 2,9 en Bulgarie, 3,0 en Pologne et 3,2 en Slovaquie, contre une moyenne de 3,8 pièces dans l'UE. D'autre part, les ménages qui les occupent sont de plus grande taille : 2,7 personnes en Roumanie, 2,5 en Bulgarie, 2,8 en Pologne et en Slovaquie, contre une moyenne de 2,4 dans l'UE. Les Pays-Bas, et le Danemark dans une moindre mesure, se distinguent par un surpeuplement relativement important par rapport à l'ensemble de la population chez les moins de 30 ans, qui provient sans doute du fait que, dans ces pays, la colocation est répandue dans cette tranche d'âge de la population. Dans les pays au taux de surpeuplement important, le phénomène diminue généralement avec l'âge, en lien avec le départ des enfants du domicile familial. Ce n'est toutefois pas le cas en Grèce et en Croatie, où les 50 ans ou plus sont autant concernés par cette difficulté que l'ensemble de la population. Cette tendance peut s'expliquer par des comportements de cohabitation différents, comme en Grèce, où les générations vivent plus fréquemment au sein d'un même logement.

Les **logements** sont plus fréquemment **inconfortables** en Roumanie, en Hongrie, en Lettonie, en Bulgarie, en Pologne et en Italie. Entre 10 % et 20 % des habitants de ces pays vivent dans un logement inconfortable, tandis que moins de 1 % des individus sont dans cette situation à Chypre, en Finlande et en Belgique. Avec un taux de 2 %, la France est peu touchée par ce phénomène. L'inconfort concerne près d'un jeune Hongrois sur trois, d'un jeune Bulgare et d'un jeune Italien sur cinq. L'habitat est plus confortable à l'ouest et au nord de l'Europe qu'à l'est de l'UE et dans les pays baltes, où les maisons et les petits immeubles sont souvent des bâtiments anciens ne bénéficiant pas du confort moderne. ■

### Définitions

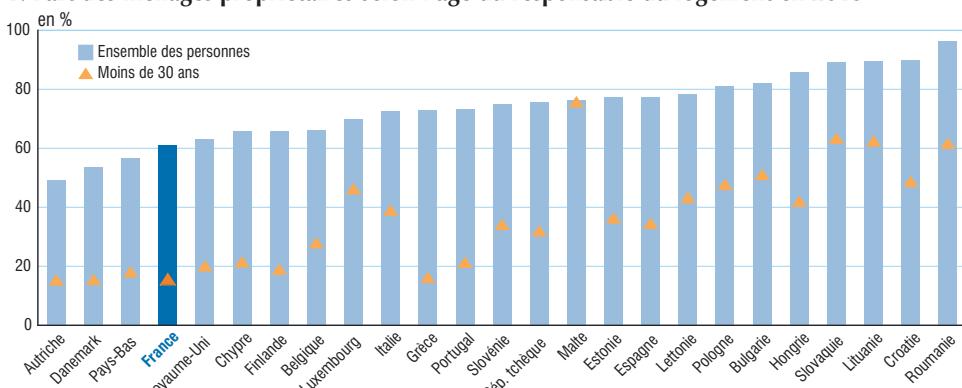
Taux de surpeuplement, logement inconfortable : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- "Being Young in Europe today", *Eurostat Statistical Books*, édition 2015.
- « Les logements des Européens de 50 ans et plus », *Insee Première* n° 1238, mai 2009.

# Statut d'occupation et confort des logements 3.2

## 1. Part des ménages propriétaires selon l'âge du responsable du logement en 2015

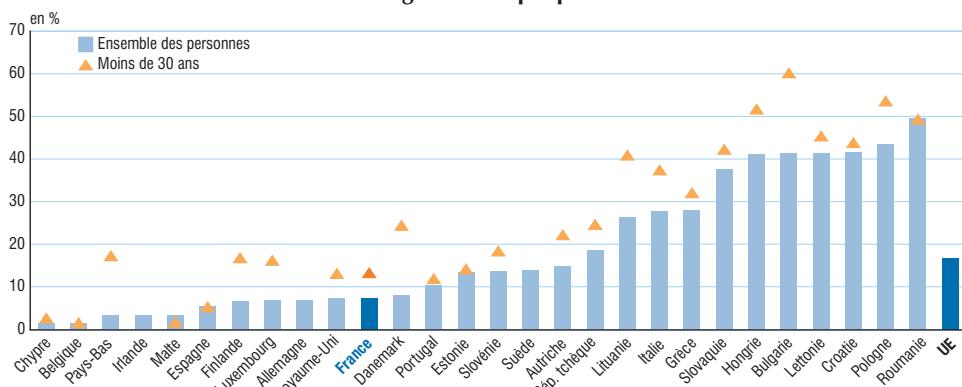


Champ : Union européenne, sauf Allemagne, Irlande, Suède.

Lecture : en 2015, 15 % des ménages autrichiens dont le responsable du logement a moins de 30 ans sont propriétaires de leur logement.

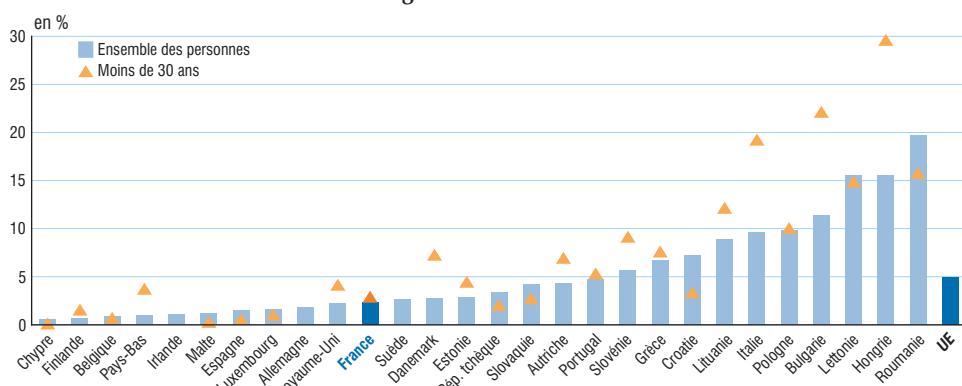
Note : le responsable du logement est la personne la plus âgée du ménage. Pour des raisons juridiques, les microdonnées EU-SILC allemandes, irlandaises et suédoises ne sont pas accessibles à l'Insee. Eurostat propose en ligne quelques tabulations en retenant une approche individuelle. La part des ménages propriétaires n'est donc pas calculable pour l'Union européenne. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015.

## 2. Part des individus vivant dans un logement surpeuplé en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles.  
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.

## 3. Part des individus vivant dans un logement inconfortable en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles.  
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.